

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL 2021 – N°36 : ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE LA DESAFFECTATION D'UNE VOIE COMMUNALE EN VUE DE SON DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la commune de Frasne,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants;

Considérant le projet de la désaffectation d'une voie communale en vue de son déclassement du domaine public, sis entre la Rue Joséphine Jacquin et la Rue de la Vieille Église, sur l'assiette foncière du domaine public ;

### **- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1** : Une enquête publique relative au projet de la désaffectation d'une voie communale en vue de son déclassement du domaine public sus dénommée aura lieu sur le territoire de la commune de Frasne à partir du lundi 15 Novembre 2021 – 08h00 jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> Décembre 2021 – 18h00 inclus ;

**ARTICLE 2** : M. DRUOT David, expert foncier agréé, demeurant 23B Grande Rue 25330 AMANCEY est désigné comme Commissaire-enquêteur ;

**ARTICLE 3** : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Frasne, située au 2 Rue de la Gare 25560 FRASNE, pendant toute la durée de l'enquête, du 15 Novembre 2021 au 1<sup>er</sup> Décembre 2021, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ;

Le dossier sera également consultable en ligne sur le site internet [www.frasne.fr](http://www.frasne.fr)

Les observations du public pourront également être recueillies :

- Par courriel à l'adresse suivante : [enquete.publique@frasne.fr](mailto:enquete.publique@frasne.fr),
- Par courrier postal adressé à « Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie - 2 rue de la Gare – 25560 FRASNE,
- Lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées à l'article 4.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 025-212502595-20211027-20211027-AR



**ARTICLE 4 :** Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Frasne, les observations du public, aux créneaux suivants :

- Le Jeudi 18 Novembre 2021 de 16h à 17h30,
- Le Samedi 27 Novembre 2021 de 10h à 11h30,
- Le Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre 2021 de 10h à 11h30, dernier jour de l'enquête publique

Le registre sera néanmoins consultable aux horaires d'ouverture de la mairie durant la totalité de l'enquête publique.

**ARTICLE 5 :** A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai de un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Frasne avec ses conclusions;

**ARTICLE 6 :** Le Conseil municipal délibérera à la suite de la lecture du rapport transmis par le Commissaire-enquêteur. La délibération et le dossier de l'enquête publique seront adressés par le Maire de Frasne à la Préfecture du Doubs. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

**ARTICLE 7 :** Dans le contexte actuel de la crise sanitaire liée à la Covid-19, avant de consulter le dossier d'enquête publique et le registre, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire : chaque individu devra porter obligatoirement un masque personnel et aux normes en vigueur, se munir d'un stylo, se laver les mains au gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée de la mairie et respecter le nombre de personnes indiqué à l'entrée des locaux ainsi que la distanciation physique en vigueur.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera affiché au panneau officiel d'affichage de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci;

**ARTICLE 9 :** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Doubs et à M. le Commissaire-enquêteur.

Fait à Frasne, le 27 Octobre 2021

Le Maire,

Philippe Alpy

**COMMUNE DE FRASNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 07/11/2019  
 Date d'affichage : 20/11/2019

Membres en exercice : 14  
 Membres présents : 14  
 Suffrages exprimés : 14  
 Membres absents : 00

**Séance du 13 Novembre 2019**  
**Affaire n° 22**

**Objet : Enquête publique Desaffectation chemin rural**

L'an deux mille dix-neuf, le treize novembre

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Philippe Alpy, maire.

Conseillers communaux présents :

ALPY PHILIPPE	X
CHRETIEN ANDRE	X
CIRESA JEAN MATTHIEU	X
DESARMENIEN JACKY	X
ELISABETH ISABELLE	X
FRANEY SAILLARD MAUD	X
PARIS MARINE	X
PERRIN GUY	X
PESENTI MARIE JEANNE	X
POULIN HELENE	X
TROUTTET BRUNO	X
VALLET DENIS	X
VUILLEMIN LAURENT	X
VUITTON JEAN PIERRE	X

Secrétaire de séance : sur proposition du maire le conseil élit Jacky Désarménien.

Après étude par la commission urbanisme et après avis du conseil municipal concernant la vente d'une bande de terrain appartenant au domaine public communal de la COMMUNE/MARMIER Claude, il convient de désaffecter cette parcelle.

La voirie communale se compose des voies publiques affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le Conseil Municipal. Elle est par principe inaliénable et imprescriptible. Pour pouvoir céder une partie de ces espaces, la commune doit donc respecter une procédure aboutissant à leur déclassement du domaine public. C'est l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière qui régit cette procédure. Celui-ci distingue deux cas de figure selon que le déclassement porte atteinte ou non aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie. La décision de déclassement devra avoir été précédée d'une désaffectation effective des voies concernées.

Procédure de l'enquête publique  
Les modalités de l'enquête publique préalable au déclassement des voies communales sont fixées par les articles R.141-4 à R. 141-10 du code de la Voirie Routière.

Le dossier soumis à enquête comprend :

- La délibération de mise à enquête,
- La notice explicative du projet,
- Un plan de situation des voies concernées et un plan parcellaire,
- Un document d'arpentage en cas de déclassement pour aliénation,
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines, au droit des aliénations.

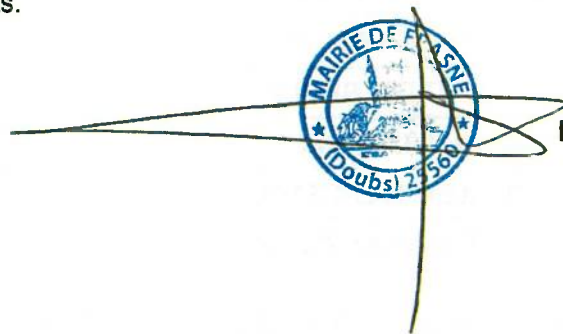
C'est le Maire qui désigne directement par arrêté le commissaire enquêteur. Ce même arrêté précisera l'objet de l'enquête, la date à laquelle elle sera ouverte et les heures et lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute sa durée, un affichage public de l'arrêté devra être assuré. Cette publicité devra être confirmée par un certificat d'affichage. A l'expiration du délai d'enquête, le registre tenu à la disposition du public est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmet au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. Il convient au conseil municipal de valider le lancement de l'enquête.

Les membres du Conseil adoptent cette proposition.

Résultat du vote

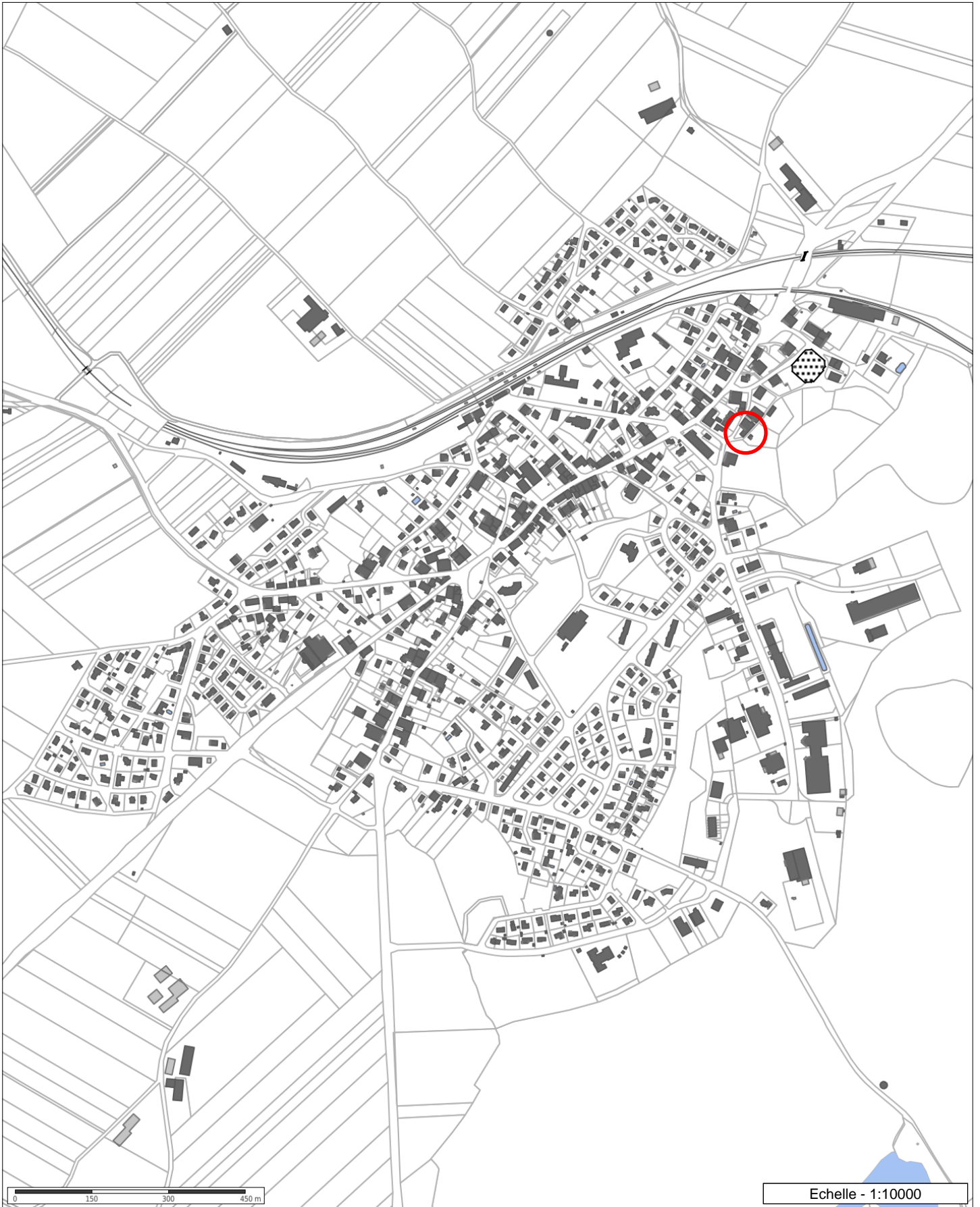
Vote Pour : 14  
Vote Contre : -  
Abstention : -

Ainsi délibéré, les jour mois et an susdits.



Le Maire,  
Philippe Alpy





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



**Plan Masse - Vue aérienne : Chemin « Sans Nom » et Future Parcelle AB 343**





**CABINET DE GEOMETRE-EXPERT**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**  
**INFORMATISE**

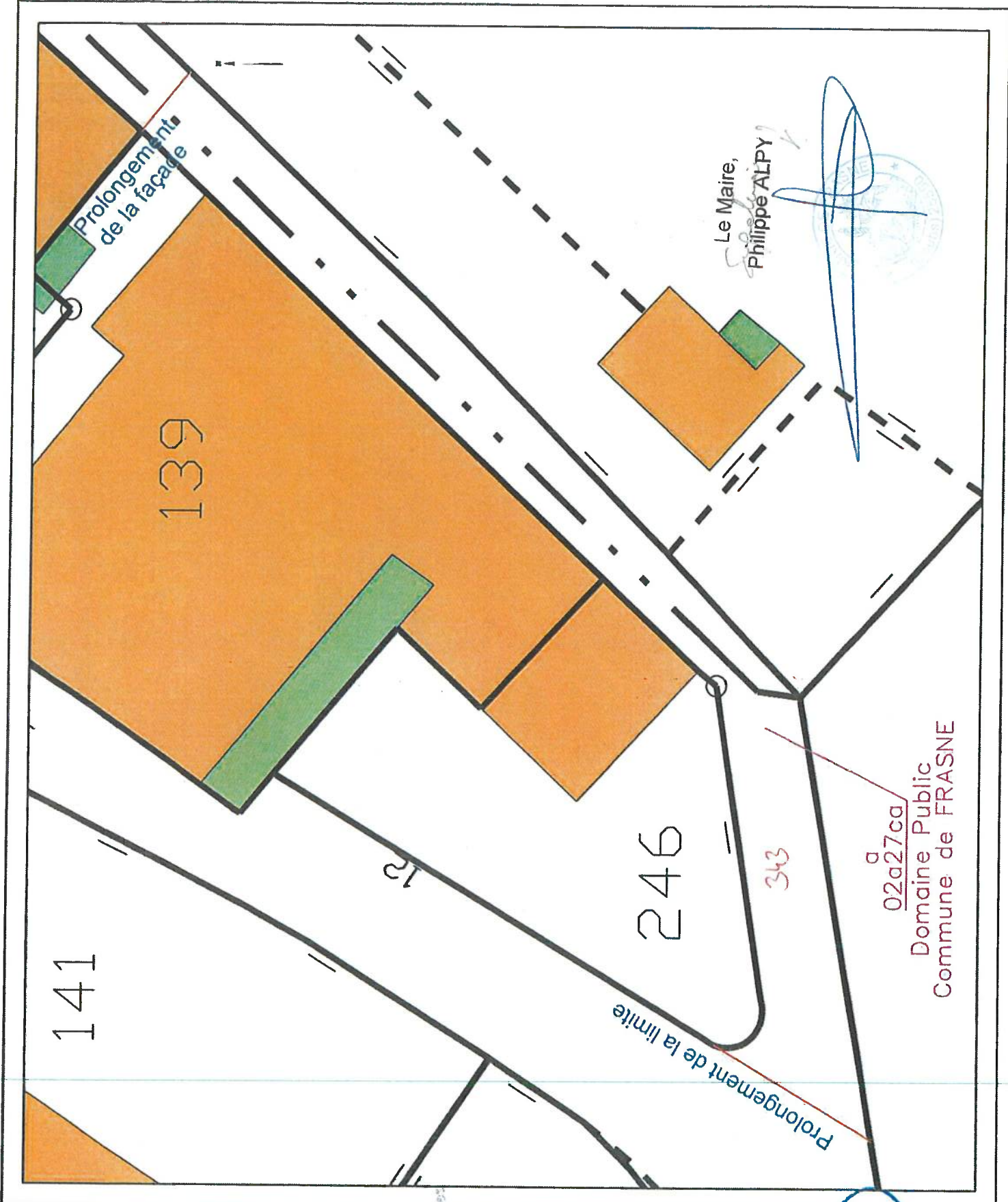
Commune : Frasne  
 Section : AB  
 Echelle d'origine : 1/1000  
 Echelle d'édition : 1/250  
 Qualité du plan : P3  
 Date de l'édition : 08/10/2019  
 Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 551X  
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : \_\_\_\_\_  
 Cachet du service d'origine :  
Mairie de Frasne le 27/10/2019  
Christophe Gaudin

**CERTIFICATION**  
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1965)  
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
 A- D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau  
 B- En conformité d'un planimètre  
 C- D'après un plan d'arpentage cartographique, dont copie est jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par M. \_\_\_\_\_ géomètre.  
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463  
 A SEPTFONTAINE, le 08/10/2019

Document d'arpentage dressé par M. MR. RATTE Christian  
 à : SEPTFONTAINE  
 Date : 08/10/2019  
 Signature : Christian RATTE  
 Géomètre Topographe  
 15 rue Châteauneuf  
 25720 SEPTFONTAINE

(1) Ne pas mentionner l'usage du planimètre pour les plans d'arpentage cartographique.  
 (2) Ce document est le produit d'un service public. Il est communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978.  
 (3) Présenter les noms et qualités des signataires et un défilé de propriétaires (possesseurs) avec reproduction (qualité de l'habitat autorisé).



Le Maire,  
 Philippe ALPY



141

139

12

246

343

02a27ca  
 Domaine Public  
 Commune de FRASNE

Prolongement de la limite

Prolongement de la façade



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité foncière dans un bureau des hypothèques doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance, la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents portant modification du parcellaire cadastral relève de personnes agréées par l'Administration, dont la liste est consultable dans les bureaux du Cadastre. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. - Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées à la Conservation des hypothèques et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. - Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENT OU DE BORNAGE. - Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s Alpy Phylippe - Maire de Frasne

(1) Demandons

- la modification du parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier.
- la modification du parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier et les indications du présent document pour le surplus (2).
- la modification du parcellaire cadastral selon les indications du présent document d'arpentage.
- l'application d'un procès-verbal d'arpentage  (1)  
de bornage  (1)

conformément aux indications du présent document d'arpentage.

À SEPTFONTAINE, le 08/10/2019 Signature(s) du (ou des) propriétaire(s)

*Signature*

Aucune suite n'a pu être donnée à la demande ci-dessus pour le motif suivant :

Cachet du service À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Cocher les cases correspondantes.  
(2) Au cas où l'acte à publier est susceptible de ne pas intéresser la totalité des parcelles divisées, mais que le(s) propriétaire(s) désire(nt), en tout état de cause, l'application intégrale du document d'arpentage.

département  
DOUBS

commune  
Frasne

section AB feuille 259

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

Service Départemental  
des Impôts Fonciers  
Pôle Topographique  
de Gestion Cadastre  
Le Major - 83, rue de Dole  
25042 BESANCON CEDEX  
Tél : 03 81 47 24 00



PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

MODIFICATION  
DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Document d'arpentage établi en application de  
l'article 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

~~ESQUISSE~~

*Requisition de division*

- Changement de limite(s) de propriété
- Rectification de limites figurées au plan cadastral
- Nouvel agencement de la propriété
- Application d'un plan d'arpentage ou d'un procès-verbal de bornage sans modifications des limites parcellaires figurées au plan cadastral (3)
- Lotissement
- Expropriation

Document d'arpentage numérique  
Libellé du fichier numérique associé : 259-000-AB-00DP\_DA.txt

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification  
Domaine Public - Commune de FRASNE

propriétaire(s) après modification  
Domaine Public - Commune de FRASNE

*TB 48.067*

PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Cabinet RATTE  
6 Rue Château Maurice  
25270 SEPTFONTAINE Christian RATTE  
Tel : 0381895789 Fax : 0381495636  
6 rue Château Maurice  
25270-SEPTFONTAINE  
Téléphone 03.81.895 78

Procès-verbal 6493 N exp joint

oui  (2) numéro : *SPT 2*  
non  (2) *29.10.2019*

Date de réception du document Date de l'application sur PCI  
*AP 27/10/2019*  
Respect du format DA numérique

N° 6463 N - 2011 01 37490 RD - (SDNC-OGRIIP 641) - Novembre 2011

(1) Rayer la mention inutile; préciser, le cas échéant, s'il s'agit d'une esquisse provisoire.  
(2) Cocher la case correspondante.  
(3) Remplir obligatoirement une demande en dernière page lorsque l'opération ne donne pas lieu aux formalités de publicité foncière prescrites par l'article 28-4° du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955.

N° D'ORDRE DU DOCUMENT  
D'ARPEMENT

*9554*  
*19-055*

Service Départemental  
des Impôts Fonciers

*23* OCT. 2019

PTGC



**CHANGEMENTS CONSTATES, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMEROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES**

APU 4.3.9  
Vice 00301/2018  
20311/2018

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

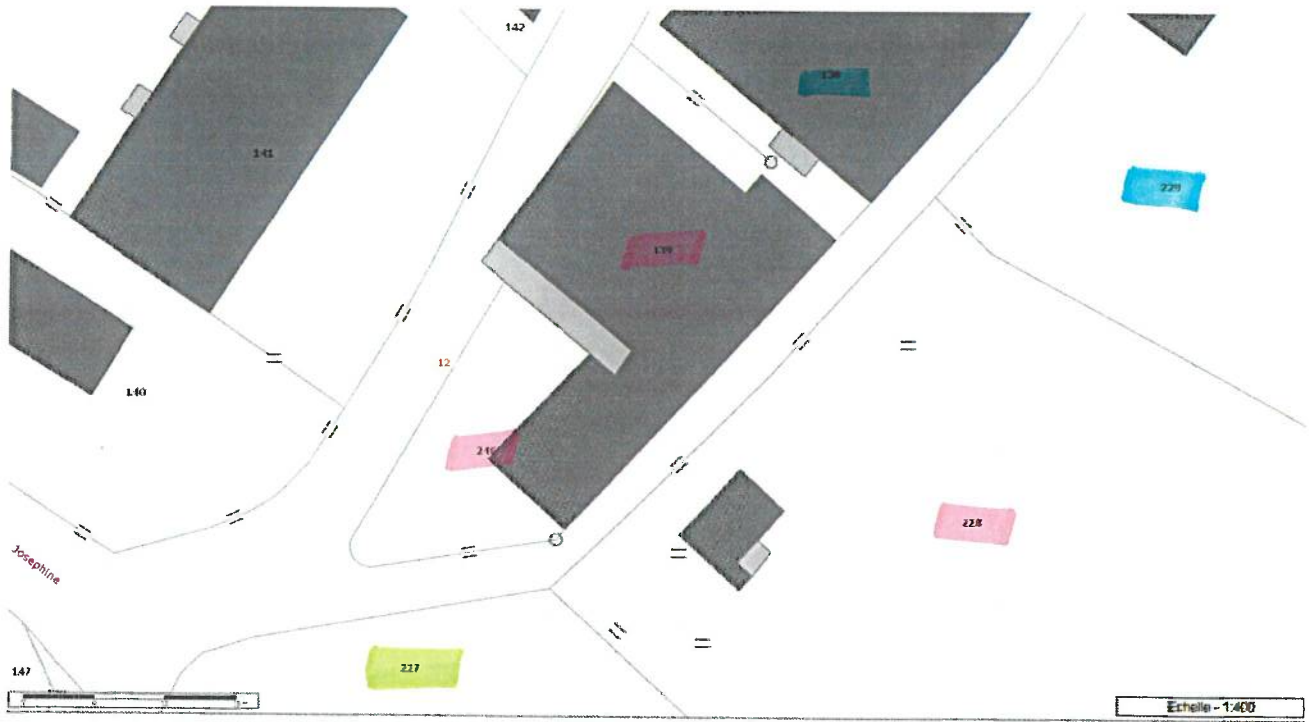
SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE											MISE AU POINT FISCALE					
SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3 a ca 4		SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10 a ca 11			CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RESULTATS 11		arpentage 12	LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16 a ca 17		
		ha	a						ca	ha	a	ca	ha					a	ca	
AB	DP	2	27	AB	343	a	Domaine Public - Commune de FRAS		2	27		S. graphique	Compensation							
												227	0							
												Total : 227	Total : 0							
TOTAL		2	27						TOTAL		2	27						TOTAL		

Vérfié et numéroté  
A *Assange*, le 25/10/2019  
*[Signature]*

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A,B,C...



### Liste des propriétaires parcelles riveraines



Identification parcelle	Nom prénom	Adresse
AB 227	BARTHELET Marie-Louise	Place des Bernardines 5300 PONTARLIER
	BARTHELET Auguste	23 rue de la Rotonde 25000 BESANCON
AB 228	MARMIER Claude	12 Rue de la Vieille église 25560 FRASNE
AB 246	MARMIER Claude	12 Rue de la Vieille église 25560 FRASNE
AB 139	MARMIER Claude	12 Rue de la Vieille église 25560 FRASNE
AB 138	BARTHOD Jean-Pierre	14 Rue de la vieille église 25560 FRASNE
AB 229	BARTHOD Jean-Pierre	14 Rue de la vieille église 25560 FRASNE



# Carte d'identité de la parcelle 259 AB 138 - FRASNE

Année MAJ	2020	Commune	FRASNE	N° de compte	B00340
Dép.	25	Section	AB	Surface	1 016,00 m <sup>2</sup>
Dir.	0	Parcelle	138	Adresse	14 RUE DE LA VIEILLE EGLISE Rivoli 0080

## Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJJC	Adresse du propriétaire
[P]	Monsieur BARTHOD JEAN-PIERRE LUCIEN EMILE	24/05/1957	MBX2N4	14 RUE DE LA VIEILLE EGLISE AGRICULTEUR 25560 FRASNE

[P] - Propriétaire

## Locaux

Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat.	Bât	Esc	Niv	N° porte
Monsieur BARTHOD JEAN-PIERRE LUCIEN EMILE 14 RUE DE LA VIEILLE EGLISE 2590317653 G	Maison Propriétaire		292,00 m <sup>2</sup>	5	A	01	00	01001

## Subdivisions fiscales

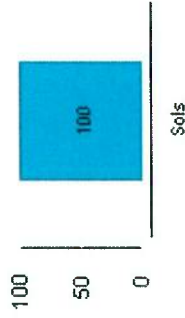
## Règlement et emprise (m<sup>2</sup>)

## Antériorité

Sols (1016 - 100%)

Date acte  
Primitive

10/05/1990



Sols

# Carte d'identité de la parcelle 259 AB 139 - FRASNE

Année MAJ	2020	Commune	FRASNE	N° de compte	M00319
Dép.	25	Section	AB	Surface	565,00 m <sup>2</sup>
Dir.	0	Parcelle	139	Adresse	12 RUE DE LA VIEILLE EGLISE
				Rivoli	0080

## Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	Monsieur MARMIER CLAUDE	03/04/1938	MBSBXX	12 RUE DE LA VIEILLE EGLISE 25560 FRASNE

[P] - Propriétaire

## Locaux

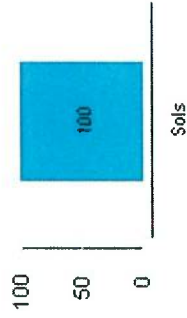
Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat.	Bât	Esc	Niv	N° porte
Monsieur MARMIER CLAUDE 12 RUE DE LA VIEILLE EGLISE 2590328261 X	Maison Propriétaire		112,00 m <sup>2</sup>	5 B	A	01	00	01001
Monsieur MARMIER CLAUDE 12 RUE DE LA VIEILLE EGLISE 2590328263 N	Dépendance bâtie isolée Local vacant			C	B	01	00	01001

## Subdivisions fiscales

## Règlement et emprise (m<sup>2</sup>)

## Antériorité

Sols (565 - 100%)



Date acte

08/07/2009

Primitive



# Carte d'identité de la parcelle 259 AB 227 - FRASNE

Année MAJ	2020	Commune	FRASNE	N° de compte	B00317
Dép.	25	Section	AB	Surface	10 481,00 m <sup>2</sup>
Dir.	0	Parcelle	227	Adresse	3 RUE JOSEPHINE JACQUIN
				Rivoli	0032

## Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	Monsieur BARTHELET AUGUSTE	01/01/1939	MBCDNC	23 RUE DE LA ROTONDE 25000 BESANCON
[P]	Madame BARTHELET MARIE LOUISE	15/08/1930	MBSKYC	4 PL DES BERNARDINES 25300 PONTARLIER

[P] - Propriétaire

## Locaux

Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Pièces	Cat.	Bât	Esc	Niv	N° porte
Madame BARTHELET MARIE LOUISE 3 RUE JOSEPHINE JACQUIN 2590050532 R	Indivision simple Maison Local vacant		57,00 m <sup>2</sup>	6	A	01	00	01001

## Subdivisions fiscales

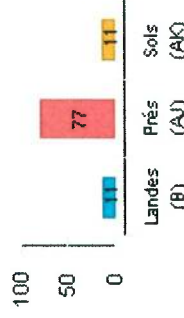
## Règlement et emprise (m<sup>2</sup>)

## Antériorité

Landes (1188 - 11% - B)

Prés (8093 - 77% - AJ)

Sols (1200 - 11% - AK)



Date acte 11/12/2003

Primitive

# Carte d'identité de la parcelle 259 AB 228 - FRASNE

Année MAJ	2020	Commune	FRASNE	N° de compte	M00319
Dép.	25	Section	AB	Surface	2 198,00 m <sup>2</sup>
Dir.	0	Parcelle	228	Adresse	L ECOULAND
				Rivoli	B115

## Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	Monsieur MARMIER CLAUDE	03/04/1938	MBSBXX	12 RUE DE LA VIEILLE EGLISE 25560 FRASNE

[P] - Propriétaire

## Locaux

Aucun local renseigné sur cette parcelle.

## Subdivisions fiscales

Règlement et emprise (m<sup>2</sup>)

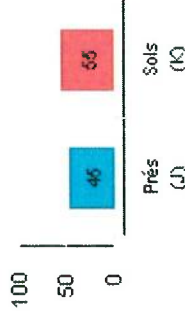
Antériorité

Prés (998 - 45% - J)

Sols (1200 - 55% - K)

Date acte 08/07/2009

Primitive





# Carte d'identité de la parcelle 259 AB 229 - FRASNE

Année MAJ	2020	Commune	FRASNE	N° de compte	+00263
Dép.	25	Section	AB	Surface	2 572,00 m <sup>2</sup>
Dir.	0	Parcelle	229	Adresse	L ECOULAND
				Rivoli	B115

## Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGREE BARTHOD		PBDVSS	14 RUE DE LA VIEILLE EGLISE 25560 FRASNE

[P] - Propriétaire

## Locaux

Aucun local renseigné sur cette parcelle.

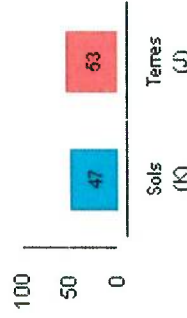
## Subdivisions fiscales

### Règlement et emprise (m<sup>2</sup>)

### Antériorité

Sols (1200 - 47% - K)

Terres (1372 - 53% - J)



Date acte

30/10/2018

Primitive

# Carte d'identité de la parcelle 259 AB 246 - FRASNE

Année MAJ	2020	FRASNE	N° de compte	M00016
Dép.	25	AB	Surface	286,00 m <sup>2</sup>
Dir.	0	246	Adresse	12 RUE DE LA VIEILLE EGLISE Rivoli 0080

## Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	Monsieur MARMIER CLAUDE	03/04/1938	MBSBXX	12 RUE DE LA VIEILLE EGLISE 25560 FRASNE
[P]	Madame MARMIER SIMONE	07/05/1942	MBWSSH	12 RUE DE LA VIEILLE EGLISE 25560 FRASNE

[P] - Propriétaire

## Locaux

Aucun local renseigné sur cette parcelle.

## Subdivisions fiscales

## Règlement et emprise (m<sup>2</sup>)

## Antériorité

Sols (286 - 100%)



Date acte 01/01/1979

Primitive



Tél. 39 66.

**Violences Femmes info**  
Tél. 39 19.

■ **BAUME-LES-DAMES**

**Hôpital Sainte-Croix**  
Tél. 03 81 84 70 00.

■ **BESANÇON**

**ALMA - Allô maltraitance personnes âgées ou handi-capées**

Un seul numéro (vert) :  
Tél. 0 800 00 83 75.

**Cellule de signalement d'enfants en danger**  
Tél. 03 81 25 81 19.

**Centre antirabique**  
Tél. 03 81 21 82 09.

**Centre Athénas Franche-Comté**

Le centre Athénas recueille et soigne des animaux sauvages blessés en vue de les relâcher dans leur milieu naturel.  
Tél. 03 84 24 66 05.

**CSAPA - SOLEA ADDSEA 25**  
Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.  
Tél. 03 81 83 03 32.

**Cyber malveillance**  
cybermalveillance.gouv.fr

**Établissement Français du Sang (EFS)**

Les Hauts du Chazal - Témis Santé.  
Sur rendez-vous.  
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr  
Tél. 03 81 61 56 15.

**France Alzheimer Doubs**  
Tél. 06 71 23 21 58  
ou 03 81 88 00 59.

**Hôpital Jean-Minjoz**  
Tél. 03 81 66 81 66.

**JALMALV**  
Jusqu'À La Mort, Accompagner La Vie :  
jalmalvbesancon@orange.fr  
Tél. 03 81 81 48 98.

**Les Alcooliques Anonymes**  
Tél. 09 69 39 40 20.

**Maison médicale de garde SOS Médecins Doubs**  
De 14 h à minuit.

Uniquement sur rendez-vous. Pour les visites à domicile, 7 j/7, 24 h/24.  
Tél. 08 26 88 24 24 ou le 36 24.

**Numéro d'urgence sans-abri**  
Tél. 115.

**Oncodoubs**  
Association d'accompagnement des personnes confrontées à la chimiothérapie.  
Tél. 06 82 49 92 40.

24 h/24 et 7 j/7.  
Tél. 03 81 52 17 17.

■ **LEVIER**

**Vétérinaire secteur Levier**  
Tél. 03 81 86 53 04.

■ **MORTEAU**

**Hôpital local Paul-Nappez**  
Tél. 03 81 68 34 00.

■ **ORNANS**

**France Alzheimer Doubs**  
Tél. 06 60 93 26 32.

**Hôpital local Saint-Louis**  
Tél. 03 81 62 46 00.

■ **PONTARLIER**

**Centre hospitalier**  
Tél. 03 81 38 54 54.

**France Alzheimer Doubs**  
Tél. 03 81 88 00 59.

**LOISIRS**

■ **BESANÇON**

**La Citadelle**  
Jusqu'au 30 octobre : de 9 h à 18 h.  
Du 31 octobre au 31 décembre : de 10 h à 17 h.  
5, rue Louis-Garnier.  
Tél. 03 81 41 23 13.

**Piscine La Fayette**  
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 12 h 15 à 19 h. Mardi de 12 h 15 à 21 h. Samedi et dimanche de 9 h 30 à 17 h.  
5, rue Louis-Garnier.

**Centre nautique Aqua21**  
Lundi, mercredi et vendredi de 19 h 30 ; mardi et jeudi de 19 h 30 ; samedi de 9 h 30 à 12 h 30 ; dimanche de 14 h à 18 h. Dimanche de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.  
3, chemin des Landes.  
Tél. 03 81 69 74 78.

■ **MAÏCHE**

**Piscine Cristallys**  
Lundi, mercredi, jeudi de 10 h à 18 h 30. Mardi et vendredi de 20 h 30. Samedi de 13 h à 18 h. Dimanche de 9 h 30 à 18 h.  
32 B, rue Saint-Michel.  
Tél. 03 81 64 24 24.

■ **ORNANS**

**Centre nautique Nautic**  
Lundi de 14 h à 20 h. Mardi, mercredi, vendredi de 10 h à 13 h 30 et de 14 h 30 à 18 h. Samedi de 14 h à 18 h. Dimanche de 8 h 30 à 13 h 30. Fermé en Novembre.  
Allée de la Tour de Peitz.  
Tél. 03 81 57 58 59.

■ **PONTARLIER**

**Piscine Georges-Cuinet**  
Lundi : fermée. Du mardi au vendredi de 10 h à 13 h 30 et de 19 h 30. Samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Dimanche de 9 h 30 à 12 h 30. Pass sanitaire plus pièce d'identité mandés.  
Dimanche de 9 h 30 à 12 h 30.  
Tél. 03 81 39 25 61.

## ANNONCES LÉGALES

### Vie des sociétés

### Nominations

### SIEDOUBS

**SARL au capital de 2 000 000 €**  
Siège social 14 Avenue d'Helvétie  
25200 MONTBELIARD  
428 213 292 R.C.S. BELFORT

Par procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 29/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président de la société Monsieur Mathieu René Jean DEVILLARD demeurant au 3 Allée du Château des Migneaux 78670 VILLENES-SUR-SEINES en remplacement de Monsieur Pedro GARCIA RODRIGUEZ à compter de ce jour.  
Mention sera faite au RCS de BELFORT.

277078200

### Avis publics

### COMMUNE DE FRASNE

### Avis d'enquête publique

**Enquête publique relative à la désaffectation d'une voie communale en vue de son déclassement du domaine public.**

Le Maire de FRASNE a ordonné, par arrêté municipal n°2021-36 du 27 Octobre 2021, l'ouverture d'une enquête publique sur la désaffectation d'une voie communale en vue de son déclassement du domaine public. A cet effet, Monsieur David DRUOT, expert foncier agréé, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de FRASNE du **Lundi 15 Novembre à 08h00 au Mercredi 1er Décembre 2021 à 18h00 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de la désaffectation d'une voie communale en vue de son déclassement du domaine public sera consultable par le public à la mairie de FRASNE aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que sur le site internet suivant : [www.frasne.fr](http://www.frasne.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie de FRASNE aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie de FRASNE 2 Rue de la Gare 25560 FRASNE, ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : [enquete.publique@frasne.fr](mailto:enquete.publique@frasne.fr) lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Le Jeudi 18 Novembre de 16h à 17h30,
- Le Samedi 27 Novembre 2021 de 10h à 11h30,
- Le Mercredi 1er Décembre 2021 de 10h à 11h30, dernier jour de l'enquête publique

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire liée à la Covid-19, avant de consulter le dossier d'enquête publique et le registre, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire : chaque individu devra porter obligatoirement un masque personnel et aux normes en vigueur, se munir d'un stylo, se laver les mains au gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée de la mairie et respecter le nombre de personnes indiqué à l'entrée des locaux ainsi que la distanciation physique en vigueur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de FRASNE ainsi que sur le site internet [www.frasne.fr](http://www.frasne.fr)

Le Maire, Philippe ALPY

277074800

### COMMUNE DE MAÏCHE DÉPARTEMENT DU DOUBS

### Enquête publique portant sur la révision du PLU

Par arrêté n° CIRC-2021.81 du 25 octobre 2021, le Maire de la Commune de Maïche a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme.

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Maïche représentée par son Maire, Monsieur Régis LIGIER, et dont le siège administratif est situé à la Mairie de Maïche, rue du Général de Gaulle, 25120 Maïche.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal de Maïche approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Louis PAGNIER, Lieutenant-colonel en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Maïche, rue du Général de Gaulle, 25120 Maïche, du **mardi 16 novembre 2021 à 8h30 au jeudi 16 décembre 2021 à 17h30**, soit 31 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Maïche aux dates suivantes :

- **Mardi 16 novembre : 8h30 à 11h30**
- **Samedi 4 décembre : 8h30 à 11h30**
- **Vendredi 26 novembre : 14h30 à 17h30**
- **Jeudi 16 décembre : 14h30 à 17h30.**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2756> et consultable sur un poste informatique en mairie aux horaires d'ouverture habituels, à savoir :

- **Lundi : 9h à 12h et 14h30 à 18h**
- **Jeudi : 9h à 12h et 14h30 à 18h**
- **Mardi : 9h à 12h et 14h30 à 18h**
- **Mercredi : 9h à 12h**
- **Vendredi : 9h à 12h et 14h30 à 18h**
- **1er samedi du mois de 9h à 12h.**

Pendant la durée :

décembre 2021 à 17 :

et propositions direc :

<https://www.registre>

Les observations pu :

e-mail suivante : en :

Le public pourra éga :

et contre-propositio :

- sur le registre papi :

et paraphés par le :

disposition du pub :

l'enquête aux jours :

- Par courrier poste :

l'attention de Mon :

l'enquête : Mairie de :

Les observations, p :

17h30 le jeudi 16 d :

Le projet soumis à l' :

- Le projet de PLU a :

- Les avis émis sur :

environnementale et :

- La mention des tex :

de la façon dont :

administrative relativ :

que la ou les décisio :

et les autorités comp :

- La délibération n° :

concertation et de l'a :

de la concertation.

Le rapport et les co :

seront tenus à la dis :

l'article R. 123-21 du :

consultables pendan :

<https://www.registre>

Dès la publication de :

adressée au mairie e :

partie du dossier d'e :

276921700



**Le portail  
le plus cor**

- Plus de 20
- 100% grat
- Alertes pa



# Annonces légales

## COMMUNE DE FRASNE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉSFFECTATION D'UNE VOIE COMMUNALE EN VUE DE SON DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de FRASNE a ordonné, par arrêté municipal n°2021-36 du 27 Octobre 2021, l'ouverture d'une enquête publique sur la désaffectation d'une voie communale en vue de son déclassement du domaine public.

A cet effet, Monsieur David DRUOT, expert foncier agréé, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de FRASNE du lundi 15 Novembre à 8 h au Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre 2021 à 18 h inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de la désaffectation d'une voie communale en vue de son déclassement du domaine public sera consultable par le public à la mairie de FRASNE aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que sur le site internet suivant : [www.frasne.fr](http://www.frasne.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie de FRASNE aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie de FRASNE - 2 Rue de la Gare - 25560 FRASNE, ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : [enquete.publique@frasne.fr](mailto:enquete.publique@frasne.fr) lequel les

annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Le Jeudi 18 Novembre de 16 h à 17 h 30,
- Le Samedi 27 Novembre 2021 de 10 h à 11 h 30,
- Le Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre 2021 de 10 h à 11 h 30, dernier jour de l'enquête publique

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire liée à la Covid-19, avant de consulter le dossier d'enquête publique et le registre, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire : chaque individu devra porter obligatoirement un masque personnel et aux normes en vigueur, se munir d'un stylo, se laver les mains au gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée de la mairie et respecter le nombre de personnes indiqué à l'entrée des locaux ainsi que la distanciation physique en vigueur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de FRASNE ainsi que sur le site internet [www.frasne.fr](http://www.frasne.fr).

**Le Maire, Philippe ALPY.**